

USAGE STRICTEMENT NATIONAL

Le 2 mai 1994
N° 18588/N

FICHE PARTICULIERE



RWANDA

**AVIS DU SERVICE SUR L'OPPORTUNITE DE SOUTENIR LES FORCES
GOUVERNEMENTALES SI LE FPR PREND L'AVANTAGE:**

Le départ de toute présence officielle française au Rwanda - considéré comme un véritable abandon - a fortement choqué les esprits, tant hutu que tutsi.

La position du Service repose sur un simple constat, qui pourrait devenir l'argument majeur à une action appropriée : si le Front Patriotique Rwandais (FPR) prend l'avantage, cela reviendra à voir le Rwanda être gouverné par une ethnie (les Tutsi) qui représente à peine 14% de la population. Dans ce contexte, ignorer 85% de Hutu reviendrait à cautionner un régime dont le poids et la crédibilité ne pourraient être envisagés dans la durée.

D'autres arguments viennent à l'esprit. Après avoir fait table rase de quatre années de coopération franco-rwandaise, comment sera-t-il possible de garantir, à l'avenir, que des situations analogues ne provoqueront pas, dans d'autres pays africains, une réaction identique de repli ? A travers le drame du Rwanda, c'est toute la crédibilité de l'action spécifique de la France en Afrique qui pourrait être remise en question.